

Décision Générale colonial

Décision n° 922 Inscription maritime.

n° 922

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 août 1949
Numéro JO n° 8 du 31/08/1949	Date du numéro 31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

Abdi Gouled. planton 8 échelon, précédemment détaché à la caisse centrale, est mis provisoirement à la disposition du chef du service de l'inscription maritime. en remplacement de Zakaria Omar. La présente décision aura effet pour compter du 22 aout 1949.